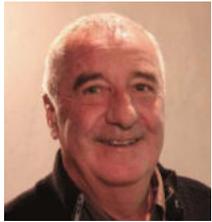


Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

Chers châillonnais et châillonnaises



Ce qu'il fallait craindre, la reprise de l'épidémie, est arrivé avec le temps plus humide et plus froid. Il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de civisme. Les mesures prises sont contraignantes. Certaines peuvent paraître trop fortes ou inutiles dans un village comme Châtillon. Ce qui est important c'est de comprendre leur but : il faut ralentir la propagation du virus pour pouvoir accueillir les malades à l'hôpital et si possible attendre la

disponibilité d'un vaccin ou de traitements plus efficaces. Chacun doit bien réaliser que sa propre responsabilité de citoyen c'est surtout de limiter au maximum le nombre des personnes qu'il rencontre. Je compte sur vous pour trouver votre meilleure façon de respecter les gestes barrières pour votre protection et celle des personnes que vous croisez. Cette fois le confinement doit rester compatible avec la poursuite de l'activité : la Mairie de Châtillon et la Mairie annexe des Nonières restent ouvertes aux horaires habituels.

Bien à vous, Eric Vanoni

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) et les livraisons à domicile;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;

- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Compte rendu du Conseil municipal Séance du lundi 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 21 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean-Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Bernard RAVET, Frédéric SAUVET

Représentés: Patrick BEGOUD, Florent MARCEL

Votants: 19

Secrétaire de séance: Monique ORAND

1) Objet : Amende de police - réfection d'un trottoir

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Drôme doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité des piétons avec réalisation de la réfection du trottoir au niveau du 10 rue de la Gare .

Les travaux sont estimés à 3 180.00 € HT. Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette proposition et décide d'engager les travaux suivants : Mise en sécurité cheminement piétons sur rue de la Gare avec réfection du trottoir pour un montant de 3 180.00 € HT et sollicite du Département de la Drôme une subvention au titre des amendes de police.

2) Objet : Aménagement ouest du village - dossier de consultation MOE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la commune s'est engagée dans le projet d'aménagement des voiries et espaces publics situés en entrée ouest du village sur le secteur de l'ancienne gare. Par convention en date du 25 février 2020, le conseil municipal a confié au

CAUE 26 une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Dans ce contexte, le CAUE 26 a préparé le dossier de consultation de mission d'études et maîtrise d'œuvre en infrastructure. Le maire donne connaissance de ce dossier et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 à 8 du Code de la Commande Publique.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- approuve le dossier de consultation de mission d'études et maîtrise d'œuvre en infrastructure

- accepte de lancer le dossier d'appel de consultation et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation.

3) Objet : Classement des sites Archiane et Combeau

Pour rappel, Archiane est déjà un site inscrit contrairement au site de Combeau.

Des questions sont posées : Le classement va-t-il amener plus de visites ? Il y a des craintes de la population à propos des contraintes, des risques de sur-fréquentation ? Ce qui est important c'est la rédaction du cahier de gestion qui doit être fait en concertation avec les élus, la population et la DREAL. Caroline Giorgetti assurera une concertation de la population dans les prochains mois.

4) Objet : Indemnités de responsabilité régisseurs d'avances et de recettes - DE_064_2020

Les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs d'avances et de recettes des collectivités et établissements publics sont fixées sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Ces indemnités sont accordées pour les frais que le régisseur est amené à effectuer sur ses propres deniers, notamment pour le cautionnement ou l'assurance qu'il doit souscrire. Elles représentent une compensation de la fonction assumée par le régisseur, dont la responsabilité personnelle et pécuniaire peut être mise en jeu à raison du paiement des dépenses ou de l'encaissement des recettes dont il est chargé.

Le taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs devant être fixé par délibération de la collectivité dans la limite des taux en vigueur

prévus pour les régisseurs il est proposé d'accorder une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires,

Il est proposé au conseil municipal :

- *d'approuver le versement à taux plein prévu par la réglementation en vigueur des indemnités de responsabilité attribuées aux régisseurs d'avances et de recettes qui remplissent les conditions énoncées par l'arrêté du 3 septembre 2001.*

- *d'approuver le versement des indemnités prévues annuellement aux régisseurs titulaires sur la base d'un taux plein.*

Le conseil municipal approuve les propositions du maire.

5) Objet : Gratification régisseurs camping

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le taux de la gratification à attribuer aux régisseurs du camping.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer la gratification aux régisseurs du camping comme suit :

- pour le régisseur titulaire du camping à 2% du chiffre d'affaires HT des nuitées (adultes et enfants)
- "ACSI", "Stop accueil FFCC", "Cocosweet" et des mobil-homes
- pour le régisseur suppléant du camping à 1% du chiffre d'affaires HT des nuitées (adultes et enfants)
- "ACSI", "Stop accueil FFCC", "Cocosweet" et des mobil-homes.

6) Objet : Adhésion de la commune au syndicat mixte AGEDI

M. le maire expose aux membres du conseil municipal que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement Informatique » A.GE.D.I.
- Adhère au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- Charge M. le maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- Désigne M. Jacques Malod, adjoint domicilié à

rue de la gare 26410 Chatillon en Diois, jacques.malod@wanadoo.fr, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

- Prévoit au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

7) Objet : SDED - Raccordement individuel au forfait

M. le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération N° 260860029 AER : Electrification
– Raccordement au réseau BT pour alimenter les constructions de Mme Kathia Scaringella et M. Bernard Gremillet, situées au chemin du Bez, à partir du poste de Châtillon en Diois.

Dépense prévisionnelle HT 22 894.89 €

Dont frais de gestion : 1 090.23 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED
18 787.82 €

Participation communale 4 107.07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part communale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.

- Décide de financer la part communale sur ses fonds libres.

- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur d'Energie SDED.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique,

administrative et comptable de ce dossier.

Objet : Divers

A l'avenir le PV du conseil municipal sera envoyé aux membres du conseil municipal le plus rapidement possible et une fois que les délibérations

seront prises. Ainsi, des remarques éventuelles pourront être formulées avant la prochaine séance du conseil municipal au cours de laquelle les conseillers signeront l'approbation de ce PV.

École : la rentrée scolaire a eu lieu en musique, 76 élèves à Châtillon-en-Diois et 23 élèves à Menglon.

Déménagement de la Mairie

Les services de la mairie ont emménagé dans la maison qui abrite aussi l'Agence postale communale au 16 rue du Reclus.

Cela marque le coup d'envoi des travaux de rénovation du bâtiment classé de la place du Reviron.

Le déménagement s'est bien passé grâce au travail de préparation réalisé par les employés et les conseillers municipaux : mise en carton des nombreuses archives.

L'entreprise CHANTEPY (Les Gentlemen du déménagement) a aussi été très efficace. Grâce au monte-charge disposé devant une fenêtre de la mairie, cartons, meubles ont pu être descendus rapidement et chargés pour aller soit en stockage sous la salle Kubnick, soit dans les locaux libres de l'agence postale. Après quelques essais rue du Reclus, il est apparu que la meilleure façon était de passer par derrière, côté camping (allée des Chaussières). Le monte-charge a ainsi permis de monter cartons et mobiliers aux différents niveaux : sous-sol, rez de chaussée et premier étage.

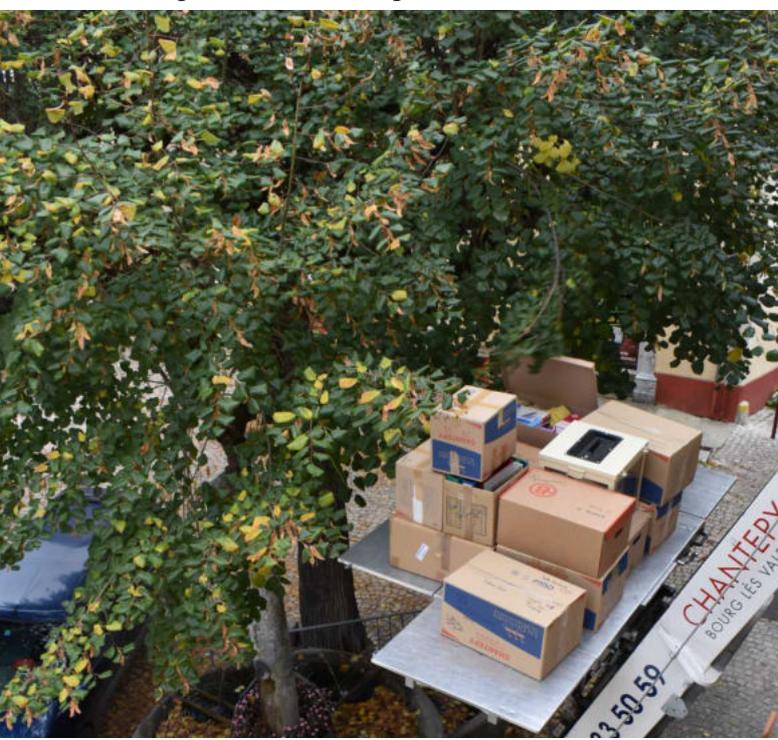


Les archives anciennes ont été mises en sécurité dans la mairie annexe des Nonières où se trouve un local parfaitement adapté.



Nos secrétaires se sont approprié les lieux rapidement et sont bien installées. Il reste bien sûr des détails à régler (téléphone, internet) et surtout des cartons à déballer.

La mairie est ouverte comme auparavant du lundi au vendredi de 9h à 12h : Accueil au 1^{er} étage. La mairie annexe des Nonières est ouverte les vendredis de 14h à 17h.

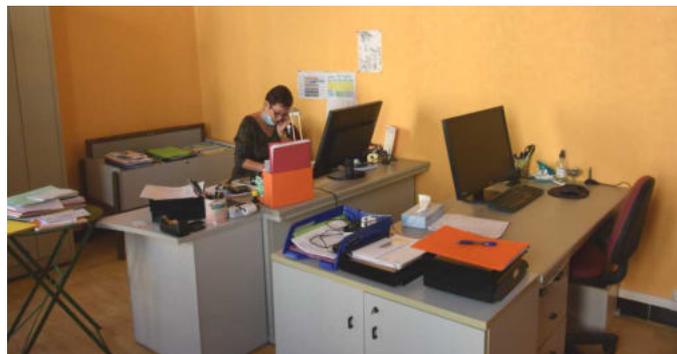


Maintenant, il faut s'attendre à une longue phase de travaux qui créeront quelques inconvénients sur la circulation ; mais au bout il y aura une mairie rénovée intérieur et extérieur, sans oublier le beffroi dont la charpente attend avec impatience d'être consolidée.

C'est l'entreprise Deluermoz qui est à l'œuvre pour la maçonnerie et la taille de pierre.

Le point sur les travaux

Outre les travaux de la Mairie, les travaux ont commencé pour la réfection du viol du Temple.



Des travaux sont aussi prévus au bas de la rue Neuve pour la réfection du trottoir et la réfection d'une façade.

Tous ces travaux entraînent des désagréments sur la circulation et le stationnement. La municipalité vous remercie de votre compréhension.

Rue du Reclus, les travaux de la cantine scolaire avancent. Ces travaux obligent à fermer le Distributeur Automatique de billets (DAB) pour des raisons de sécurité.

Le Distributeur de billet sera fermé du 2 au 27 novembre.



30 septembre 2020, Inauguration de l'antenne de téléphonie mobile de Bénévise

C'est le 6 mars 2019 que l'antenne de téléphonie mobile a été installée à Bénévise. Il était temps de l'inaugurer en présence de Bernard Gire chargé à la préfecture de la Drôme du programme gouvernemental de résorption des zones blanches de 2015, de Nathalie Zammit-Helmer, vice présidente du Département de la Drôme chargée des territoires numériques, de Claude Aurias délégué à l'économie de proximité de la région AURA. Eric Vanoni et Monique Orand qui représentent la

commune nouvelle de Châtillon ont bien sûr invité Anne Roiseux, ancienne maire de Treschenu-Creyers qui a suivi le dossier à l'origine. C'est elle et Monique Orand, actuelle maire déléguée de Treschenu-Creyers, qui ont coupé le ruban !

Tous ont salué la coordination et l'implication financière entre l'État et les différentes collectivités.

Étaient présents aussi des représentants des 4 opérateurs de téléphonie mobile : Orange, Free, SFR et Bouygues.

Le pylône regroupe sur les mêmes antennes ces 4 opérateurs. Cette installation permet maintenant une excellente liaison à Bénévise et aux Nonières, au grand bénéfice des habitants et des touristes.



12 octobre 2020, visite du village par les CAUE de la Drôme et des Hautes Alpes

Il y a un an, en octobre 2019, Châtillon-en-Diois se voyait attribuer le prix "Valeurs d'exemple" par l'Union régionale des CAUE de la région AURA dans la catégorie "espace public et aménagement paysager des communes de moins de 2000 habitants", pour la rénovation des viols de Châtillon-en-Diois .

Le jury avait apprécié non seulement la qualité du projet, le soin des détails dans la réalisation, mais aussi la très bonne concertation entre les acteurs de la commune, du cabinet Dièdre (Luc Reynaud), de l'architecte paysagiste Cécile Paris, des entreprises Eiffage (gros œuvre et réseaux) et ADCAVL de Crest (sols, pavages), sans oublier les habitants et l'association Fleurs et Fontaines qui anime le village botanique.

Cela a procuré une renommée à Châtillon qui a amené des représentants des CAUE de la Drôme et des Hautes-Alpes à faire visiter notre village à des élus des Hautes-Alpes de Rosans (dont le Maire Fabrice Froment) et de Serres. Bernard Ravet a conduit la visite en racontant l'histoire du village et en soulignant le travail de concertation qui a abouti à la rénovation des viols.



19 octobre 2020, remise d'un prêt d'honneur à Julie Bouland

La boulangerie du haut est ouverte depuis quelques jours ! Robert Breyton, président du comité diois d'Initiative Diois Vallée de la Drôme, accompagné par Philippe Smadja chargé de mission, a remis un prêt d'honneur à Julie Bouland pour l'aider à démarrer sa boulangerie. IDVD apporte aussi un soutien par un suivi, la possibilité d'un parrainage et son réseau.

Eric Vanoni a souhaité la bienvenue à la nouvelle boulangère qui est aussi pâtissière et a souligné que cela contribuera à animer le haut du village.

Pour l'instant Julie fabrique du pain au levain, des viennoiseries et des roulés à la cannelle, une recette qu'elle a ramenée d'un séjour au Danemark. Quand elle sera équipée de son nouveau pétrin, elle fabriquera aussi des baguettes !

La boulangerie est ouverte de 8h30 à 13h et de 15h30 à 19h. Elle est fermée les lundis et mardis.



Nouvelles de la bibliothèque

Le 25 octobre, la bibliothèque a organisé sa vente de livres habituelle. En raison des conditions particulières en ce moment, elle s'est tenue dans la salle Kubnick.

Une dizaine de bénévoles ont transporté et installé le stock de livres dans ce grand espace qui a permis d'accueillir le public en respectant les normes de distance. Plus de 2500 livres étaient proposés, dans tous les genres. Les amateurs sont venus nombreux faire provision de lecture avant l'hiver. Environ 500 livres ont été vendus, pour une recette de 541 euros.



vingtaine de personnes d'apprendre à "booster leur cerveau" !

En ce moment, la bibliothèque propose quelques livres sur les thèmes de l'intelligence artificielle, des robots, et du fonctionnement du cerveau. Vous pouvez venir les emprunter !

Au long de l'année, les bénévoles de la bibliothèque de Châtillon gèrent les livres qui lui sont donnés par des particuliers : soit ils sont intégrés aux rayons de la bibliothèque soit ils sont répertoriés et stockés pour la vente. La prochaine vente ? Au printemps, si les conditions le permettent !

La bibliothèque remercie la municipalité qui a autorisé l'organisation et prêté la salle, la médiathèque départementale qui a permis de proposer les ateliers, les participants, les acheteurs, et bien sûr tous ceux qui ont donné des livres.



Les 2 ateliers proposés dans le cadre de la Saison culturelle de la médiathèque départementale ont affiché complet tous les 2. Ils ont permis à une

12 octobre 2020 : Inauguration d'un mobil-home de l'ASCEE 26 au camping des Chaussières à Châtillon-en-Diois

L'ASCEE 26 (Association Sportive Culturelle et d'Entraide de l'Environnement – anciennement de l'équipement), regroupe des adhérents qui ont travaillé à l'équipement ou maintenant dépendent du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité. Elle est membre d'une fédération, la FNASCE et a donc une audience nationale.

L'association a de multiples activités et possède des "unités d'accueil", comme par exemple 2 mobil-homes à Châtillon. L'un d'eux a été remplacé par un modèle plus spacieux. Son inauguration a été l'occasion d'une rencontre des adhérents locaux de

l'ASCEE 26 et des élus de Châtillon !

L'existence de cet accueil permet à des adhérents de toute la France de venir découvrir le Diois et ensuite de le faire connaître.





Tennis Club de Châtillon-en-Diois, un tour d'horizon

Reprise de l'école de tennis, réfection des courts et un Président sortant, l'assemblée générale annuelle s'est tenue le 17 septembre au Caveau en présence de 15 adhérents et quelques pouvoirs.

L'école de tennis a fait sa rentrée : 14 jeunes répartis en deux groupes de 7 ont pris ou repris le chemin des courts le mercredi matin. Les cours sont toujours menés par le Moniteur Romain Boudot. Deux nouveaux arrivants seulement pour cette saison, Louise Vanoni et Clément Girard (raquettes levées sur la photo) ont reçu, comme les plus "anciens", une raquette gratuite offerte par le Comité Drôme-Ardèche de Tennis. Une tradition



qui se perpétue. Les plus anciens, si le Covid le permet, participeront à des rencontres dans d'autres Clubs du Val de Drôme afin de parfaire leur jeu. Les plus jeunes continuent leur apprentissage et ce sera leur tour l'an prochain.

Après les vacances de la Toussaint, les cours reprendront salle Kubnick en accord avec les élus. Chaque groupe de 7 a son horaire. 9 heures à 10 h30 puis 10 h30 à 11 h30 plus le moniteur dans cette grande salle. C'est une chance de pouvoir y jouer jusqu'au 31 mars prochain.

Cependant si le temps le permet nous privilégierons le jeu en extérieur.

La réfection des courts ! Cela peut surprendre, mais depuis le 25 septembre 2013 date de la fin de remise à neuf complète la nature a fait son œuvre.

La haie qui borde les terrains du côté du Bez est la cause principale des fissures importantes qui sont apparues. De plus, d'après le maître d'œuvre, la Société Laquet, la réfection avait été mal faite. Cette remise à neuf ne coûtera pas un centime au Club et à la municipalité. La société Laquet prend tout en charge sauf bien sûr l'arrachage de la haie et d'un arbre trop proche. Les services techniques se chargeront de ce travail délicat.

Le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier Serge Valade, qu'il faut remercier pour son travail, ont été approuvés à l'unanimité. Une légère augmentation de 5 € du tarif pour les enfants qui bénéficient des cours est le seul changement annoncé ! Elle est due au fait que le moniteur perdant son emploi aidé, il faut assurer une augmentation du tarif horaire

Vient le moment de parler du bureau : le Président annonce sa démission irrévocable suivi par le Trésorier. Aucune polémique interne n'en est la cause ! Le besoin de changement ou de souffler pour le Président qui reste adhérent au club. Serge Valade, lui, est fortement impliqué dans l'organisation de la Bibliothèque municipale.

Un nouveau bureau est élu à l'unanimité :

Président Bernard Degremont, **Trésorier** René Joanin, **Secrétaire** Martine Maillefaud.

Le travail n'est pas si simple, même pour un petit club, mais je ne doute pas que nos successeurs sauront nous remplacer haut la main.

Pour ma part j'ai pris plaisir depuis plus de 10 saisons, à la suite de Marcel Boltramovich qui a fait un travail remarquable, à gérer ce club dans un mode légèrement "stalinién" dicit le trésorier sortant ! Je dois un grand merci à Martine Maillefaud et Serge Valade qui m'ont aidé, chacun dans leur fonction tout ce temps. Bravo à tous nos adhérents adultes qui font vivre ce Club tous les jeudis et dimanches. Enfin, je vais l'inscrire une dernière fois :

"La raquette est un instrument à cordes !

Tentez d'en devenir des virtuoses !"

J'allais oublier ! L'assemblée générale s'est achevée par un sympathique apéritif dinatoire.

Roland Covarel.

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD